

13

14

SEPT
2017

PARC EXPO | LIMOGES

14^e
EDITION

ASSISES NATIONALES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Pour un ANC de qualité



#AssisesANC

@Reseau_EAU

www.assises-anc.com

Un évènement



Co-organisé avec



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Industries et Entreprises Françaises de
l'Assainissement Autonome

En partenariat
avec



Les actions des Travaux Publics
et du Paysage

Sous le
parrainage de



L'importance de la réception des travaux

Il est impératif de rédiger un PV de réception des travaux pour plusieurs raisons :

1. Il est le point de départ de la mise en œuvre de la responsabilité civile décennale.
2. Il est le document qui officialise la transmission de propriété de l'installation d'ANC de l'entreprise au Maître d'Ouvrage.
3. Le PV de réception des travaux est un avantage pour les entreprises installatrices. Il est tout à fait possible de mentionner, par exemple, que l'entreprise a bien signifié au maître d'ouvrage tous les aspects liés à la maintenance et à l'entretien de son dispositif, qu'il a été donné au Maître d'Ouvrage tous les documents liés à son dispositif, que le plan de récolement fait partie des documents reçus par le propriétaire...
4. C'est aussi un gage de sérieux pour les entreprises.

Les responsabilités de l'entreprise : La décennale !

A l'origine, l'assurance décennale se fonde sur les principes dont s'inspirent les articles 1792 et suivants du code civil qui prévoient une responsabilité du constructeur dans le cas d'un contrat de louage.

En ce sens elle garantit :

- la solidité de l'ouvrage
- l'impropriété à la destination
- la solidité des éléments d'équipements indissociables
- les effondrements résultants d'un vice de construction.

Les "maîtres d'ouvrage" ont donc un grand intérêt à recueillir avant la signature d'un contrat ou d'un devis les attestations et à vérifier que le début des travaux est bien dans la période de validité de l'attestation. En cas contraire ou en cas de "disparition" de l'entreprise ces documents seront essentiels pour faire valoir leurs droits.



Les responsabilités de l'entreprise : La décennale !

Quelles sont les pistes de réflexion ou les éléments qui peuvent amener une garantie au maître d'ouvrage que l'entreprise à laquelle il va faire appel remplisse bien ses obligations en matière d'assurances.

Aujourd'hui il existe un outil très efficace, c'est la charte.

Une piste de réflexion sur ce sujet est à l'ordre du jour de notre GETANC EFE :

Faut-il contrôler l'assurance décennale des professionnels de l'ANC ?

- Comment fait-on ?
- Qui pourrait effectuer ces contrôles ?

